



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 64676

#### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les souhaits exprimés par des associations d'anciens combattants et de résistants de voir créer une journée nationale de la Résistance qui permettrait d'instituer un devoir de « mémoire » pour les générations futures de cette époque de l'Occupation et des nombreux faits de courage et de dévouement qui ont largement contribué à la victoire du droit et de la liberté dans notre pays. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

#### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, ainsi qu'il l'a déjà affirmé à plusieurs reprises, est très sensible à la conservation de la mémoire du rôle considérable joué par la Résistance dans l'histoire du second conflit mondial. Il est réservé quant à l'institutionnalisation d'une date unique de commémoration. De nombreuses associations de résistants ont proposé que cette date soit fixée au 27 mai, par référence du 27 mai 1943, date de création du Conseil national de la Résistance (CNR). Cependant, la Résistance n'est pas née en 1943, mais dès juin 1940, période pendant laquelle des initiatives significatives ont été prises notamment par le général de Gaulle à Londres et par Jean Moulin à Chartres. Celles-ci se sont ensuite progressivement multipliées et ont été fédérées. Il serait néanmoins possible de s'appuyer sur la date du 27 mai pour faire étudier des textes dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, incarnant les valeurs de la Résistance. Il est en effet indispensable d'insister sur la nécessité de transmettre à la jeunesse l'engagement de ces hommes et de ces femmes au service de la nation pour défendre les valeurs de la République, de la démocratie et des droits de l'homme contre la barbarie nazie. C'est tout le sens de la « politique de la mémoire » que le secrétaire d'Etat a fait approuver par le Haut Conseil de la mémoire combattante le 6 février dernier. Ainsi, les actions de mémoire de l'année 2001 seront-elles consacrées à l'engagement des Forces françaises libres avec le serment de Koufra, aux exécutions de Châteaubriant ou à l'action du réseau du musée de l'Homme. Le département ministériel et le ministère de l'éducation nationale sont également prêts à s'associer aux initiatives que prendront les collectivités locales dans le cadre de la célébration de la Résistance, sans qu'il soit pour autant envisagé d'institutionnaliser une date fixe de commémoration pour chaque département.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64676

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 30 juillet 2001, page 4332

**Réponse publiée le :** 27 août 2001, page 4867